

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOU - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TEE-020-19861/26/BM

■ Candidature conjointe avec Territoire d'Energie 13 (TE13) à l'appel à projet "Ingénierie financière" de la SASU FNCCR et de la Banque des Territoires dans le cadre du programme ACTEE

172269

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La rénovation énergétique des bâtiments publics constitue un enjeu prioritaire pour les collectivités territoriales, à la fois pour réduire durablement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour améliorer le confort des usagers et maîtriser les dépenses énergétiques dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie.

En tant qu'acteur compétent en matière de transition énergétique et d'accompagnement des communes, la Métropole Aix-Marseille-Provence occupe une position stratégique dans la structuration et l'animation des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Les communes membres peuvent ainsi s'appuyer sur la Métropole pour mobiliser les différents dispositifs existants, tout en bénéficiant d'un écosystème local d'ingénierie.

A ce titre, le dispositif ACTEE, porté par la SASU FNCCR dans le cadre du programme CEE, permet d'accompagner les collectivités dans le développement de projets d'efficacité énergétique de leur patrimoine, notamment par le financement de l'ingénierie amont aux travaux de rénovation énergétique.

La Métropole s'est engagée de manière continue dans cette dynamique et a participé à plusieurs appels à projets ACTEE (fonds SEQUOIA, MERISIER et actuellement CHÊNE). Ces dispositifs ont permis de soutenir les coûts organisationnels liés aux démarches de rénovation énergétique. Les financements mobilisés ont contribué à la mise en œuvre d'actions concrètes et à l'élaboration de plans de travaux opérationnels et réalistes. Certaines de ces opérations sont toujours en cours.

La SASU FNCCR propose, en collaboration avec la Banque des Territoires dans le cadre d'EduRenov, un nouvel appel à projet "Ingénierie financière" visant à sécuriser et optimiser les plans de financement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Il s'inscrit dans un parcours complet d'accompagnement, depuis l'ingénierie technique jusqu'au financement des travaux.

Cet appel à projet a pour objectif d'aider les collectivités à construire le financement de leurs projets de rénovation énergétique. Il part du constat que, même lorsque les audits et études techniques sont réalisés, la mise en œuvre des travaux est souvent freinée par la complexité des montages financiers et le manque de moyens publics.

Ce dispositif complète ainsi les actions déjà portées par la SASU FNCCR (ingénierie technique, économies de flux, guides, webinaires...) en offrant un soutien renforcé sur le montage financier, l'identification des financements mobilisables et l'optimisation des plans de financement, avec la mise à disposition d'un expert en financement par la SASU FNCCR.

Les modalités pratiques sont les suivantes :

- Financement à 100% du poste d'expert en financement par la SASU FNCCR, avec un contrat porté par, et sous hiérarchie de la SASU FNCCR avec gestion RH directe ;
- Financement à 100% des déplacements et des outils par la SASU FNCCR (ordinateurs et téléphones portables) ;

L'expert en financement sera mis à disposition dans les territoires pour accompagner les collectivités territoriales. Les contreparties de la mise à disposition pour la collectivité territoriale sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un bureau dans les locaux pour favoriser la mise en commun et le portage des dossiers des collectivités ;
- Intégration effective dans l'organisation interne de la collectivité et de son impact dans les territoires, dont le partage des dossiers portés par les collectivités en lien avec la rénovation énergétique.

La Métropole Aix-Marseille-Provence va candidater conjointement avec Territoire d'Energie 13 à ce nouvel appel à projet. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie globale de la Métropole, qui a identifié 28 projets de rénovations énergétiques répartis sur 18 communes, avec pour objectif de dynamiser la transition énergétique du territoire.

Pour renforcer sa candidature, la Métropole prévoit ainsi de s'associer avec Territoire d'Energie 13 (TE13), Syndicat Mixte d'électrification du département des Bouches-du-Rhône (ex-SMED 13), afin d'étendre son action à l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône. En conformité avec les recommandations du programme ACTEE, cette coopération s'appuie sur un périmètre d'action élargi, favorisant la réussite des projets engagés tout en optimisant leur financement.

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'approuver la candidature conjointe à cet appel à projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 033-8303/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le plan Relance et Renouveau AMP 2R ;
- La délibération n° FBPA 026-8753/20/BM du Bureau de la Métropole du 19 novembre 2020 approuvant la convention de partenariat avec la Banque des Territoires pour la période 2020/2026 ;
- La délibération n° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant approbation du Plan Climat Air Energie Métropolitain ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN-004-19159/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole s'engage dans son PCAEM à impulser une dynamique de rénovation des bâtiments publics sur son territoire ;
- Que la Métropole s'engage dans son plan Relance et Renouveau AMP 2R à impulser un ambitieux plan de rénovation énergétique du bâti public et privé qui concourt à la dynamique des centralités ;
- Que la Métropole va candidater à un nouvel appel à projet de la SASU FNCCR, dans le cadre du programme ACTEE, lui permettant de bénéficier de la mise à disposition d'un expert en financement des travaux de rénovation énergétique.

Délibère

Article 1 :

Est validée la participation conjointe de la Métropole à l'appel à projet "Ingénierie financière" porté par la SASU FNCCR et la Banque des Territoires.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à prendre toute mesure relative à cette participation à l'appel à projet.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Energie, Transition énergétique

Laurent SIMON